À Paris, le 27 novembre 2026,

Objet : Appel à se positionner contre une disposition dangereuse pour le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en France.

À l'attention des dirigeant·es des principaux assureurs français,

L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète. Tous les territoires sont concernés. Aucun·e Français·e n'est épargné·e. Chaque année connaît désormais son lot d'événements climatiques extrêmes. La sécheresse record en 2026, les violents orages de grêle en 2025, le cyclone Chido à Mayotte fin 2024 ou encore les inondations dans le nord de la France en 2023. **C'est dans ce contexte que Reclaim Finance vous appelle à vous positionner contre une mesure injuste de la proposition de loi (PPL) Barusseau, mettant en danger le régime Cat-Nat.**

Depuis 1982, les Français·es disposent d'un système unique leur permettant de se protéger des événements climatiques les plus extrêmes : le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dit « régime Cat-Nat ».

Envié par de nombreux pays dans le monde, ce régime repose sur le principe constitutionnel de « solidarité et d'égalité de tous les citoyens devant les charges qui résultent des calamités nationales ». Sous la forme d'un partenariat public-privé entre les assureurs privés, le réassureur public et l'État, le régime Cat-Nat a permis pendant des décennies de limiter la hausse des tarifs des contrats d'assurance pour les Français·es malgré l'accélération des dommages provoqués par le dérèglement climatique en France.

Pourtant, ce régime et son caractère solidaire sont aujourd'hui menacés.

La PPL du député socialiste M. Barusseau adoptée à l'Assemblée nationale comportait à l'origine une mesure visant à augmenter les ressources du régime en demandant aux assuré·e·s les plus aisé·e·s[1] une contribution supplémentaire. Cette contribution aurait permis de soutenir l'effort de solidarité nationale face aux événements climatiques extrêmes, notamment envers les assuré·e·s les plus modestes.

[1] Mesure applicable dans les zones à risques pour les résidences secondaires et les biens professionnels d'une valeur supérieure à 20 millions d'euros.

Transmise au Sénat, la PPL a été détournée de son objectif initial en remplaçant cette mesure de justice sociale par une autre mesure permettant de moduler la contribution des entreprises, alors même que celle-ci préserve l'équilibre financier du régime[2].

L'objectif assumé de cette mesure : briser la solidarité nationale entre entreprises et particuliers, en diminuant la contribution des entreprises au régime au détriment des particuliers qui seront amenés à compenser cette diminution. Une mesure injuste pour les Français·es qui s'ajoute à la hausse des prix répétée[3] de leur contrat d'assurance habitation.

Les conséquences d'une telle mesure sont connues d'avance : soit les particuliers sont amenés à contribuer encore davantage au régime Cat-Nat, à travers une hausse de leur « surprime Cat-Nat », soit celui-ci sera mis à mal. Dans un cas comme dans l'autre, la capacité d'accès des particuliers, de vos assuré·e·s, à une protection accessible face aux événements climatiques extrêmes est en jeu.

Les risques portés par cette PPL sont d'autant plus lourds qu'une part grandissante de la population fait déjà face à des difficultés majeures pour satisfaire des besoins essentiels comme se chauffer ou se nourrir. Cette nouvelle injustice alimentera encore un peu plus le les tensions qui traversent le pays.

C'est dans ce contexte que ce texte sera étudié à l'Assemblée nationale dans quelques jours. Alors que **cette proposition de loi menace aujourd'hui le futur du régime Cat-Nat**, singularité française, son caractère solidaire et le pouvoir de vivre[4] de vos assuré·e·s, nous vous appelons à prendre publiquement position pour protéger vos assuré·e·s.

Plus précisément, Reclaim Finance vous appelle à vous positionner contre ce texte et à interpeller publiquement le Parlement. **En tant qu'assureur de premier plan en France, allez-vous rester silencieux face à cette profonde injustice et cette attaque d'un précieux régime ayant fait ses preuves depuis plus de 40 ans ?**

À défaut, et alors que votre secteur ne manque pas de s'exprimer sur la nécessité de préserver la mutualisation des risques climatiques, le silence de votre groupe serait compris comme une acceptation sinon un soutien à un texte pourtant en rupture totale avec l'esprit de solidarité dont le secteur de l'assurance se revendique.

Lucie Pinson

Fondatrice et directrice exécutive de Reclaim Finance



[2] La surprime Cat Nat payée par les entreprises représente environ 45 % des ressources du régime tandis que les « indemnisations Cat Nat » aux entreprises ne représentent que 24 %. Les entreprises sont donc des « contributeurs nets » au régime Cat-Nat.

[3] L'assurance habitation - MRH - a augmenté de plus de 30 % en 3 ans. Ces prix pourraient encore augmenter de 6 % à 7 % l'année prochaine. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de la surprime Cat Nat, intégrée dans les contrats d'assurance habitation et auto, passée respectivement de 12 % à 20 % et de 6 % à 9 % depuis le 1er janvier 2025.

[4] Cette notion inclut le pouvoir d'achat et l'étend au pouvoir de bénéficier d'autres activités n'ayant pas de prix au sens du marché comme la santé ou la solidarité.